



Garde du fils de mon conjoint

Par Lyly426

Bonjour à tous,

Voilà la situation :

Mon conjoint à un droit d'hébergement tous les mercredis, 1 week-end sur 2 et les moitiés des vacances scolaires.

Quand les enfants viennent à la maison que ce soit les mercredis, week-end ou vacances, son petit garçon nous dit tout le temps qu'il ne veut plus entrer chez sa mère et qu'il veut venir vivre chez nous car il ne se sent plus bien chez elle (beaucoup de conflits, punition avec douche froide pendant une semaine,tape avec la ceinture (photo à l'appui), et pas de repas le soir aussi quand il est puni.

Il nous a expliqué comment il vit là bas et nous avons donc décider de le prendre mais j'aimerais savoir qu'elles sont les démarches à effectuer pour qu'il puissent venir vivre avec nous car nous acceptons plus cette situation.

Merci de votre compréhension et pour votre aide en vous souhaitant une bonne journée !

Cordialement

Par janus2

punition avec douche froide pendant une semaine,tape avec la ceinture (photo à l'appui), et pas de repas le soir aussi quand il est puni

Bonjour,

Tout cela constitue de la maltraitance sur enfant qui doit être signalée (appeler le 119 au minimum) !

Par yapasdequoi

Bonjour

Il faut signaler les maltraitances au 119 et saisir le JAF pour obtenir la garde.

Par Lyly426

Merci beaucoup pour vos réponses !

Par AGeorges

Bonjour Lyly,

Je suis tout à fait en accord avec les réponses qui vous ont été données. Soyez tout de même prudents. Il arrive que les enfants empirent des situations pour améliorer leur confort. Il y a eu une pub dans ce style, un enfant qui disait que l'autre parent le nourrissait uniquement avec des nouilles et du jambon ...

C'est plus une autodéfense qu'un mensonge, mais le JAF vous demandera des preuves. L'âge de l'enfant n'est pas non plus indifférent.

En tous cas, si vous avez suffisamment d'éléments, votre conjoint doit intervenir rapidement auprès du JAF.

Par Lyly426

D'accord, merci beaucoup pour votre réponse